

MEDESIS PHARMA

*Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 8.714.906 euros
Siège social : L'Orée des Mas, Les Cyprés – Avenue du Golf – 34670 Baillargues
RCS Montpellier 448 095 521*

(la **Société**)

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de vous exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir, et à l'effet de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Il vous sera donné lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce.

* * *

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Situation de la Société durant l'exercice écoulé

Au début de l'année 2020, alors que nous préparions le dossier de demande d'étude clinique pour le NanoLithium (NP03), est survenu l'épidémie du Covid-19.

En découvrant la symptomatologie de détresse respiratoire et les lésions observées dans les poumons des malades, il est apparu évident que notre produit NanoManganese (NP02) serait efficace sur cette pathologie identique à ce que l'on observe lors des irradiations aigues dont nous avons validé l'activité thérapeutique sur des souris irradiées en collaboration avec l'IRBA.

Nous avons donc initié avec la CRO clinique Itec Services/Excelya un dossier de demande d'étude clinique sur des malades hospitalisés pour des formes graves du Covid-19.

Nous avons également déposé une demande de financement auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI) qui nous a été refusé pour insuffisance de capitaux propres.

L'ANSM nous a demandé au mois d'août 2020 de réaliser une étude de toxicologie préalablement à un accès aux malades. Cette étude a été réalisée dans l'hiver 2020, et n'a naturellement montré aucune toxicité.

L'épidémie du Covid-19 nous a rendu visible, et nous avons initié la préparation d'une IPO sur EURONEXT Growth dès le mois de Juillet 2020 avec la société de Bourse INVEST SECURITIES.

Nous avons confié la communication de la Société à la société CALYPTUS, spécialisée en communication pour les sociétés cotées.

L'année 2020 s'est déroulée avec une faiblesse habituelle en trésorerie, toutefois suffisante pour avancer sur la préparation des programmes cliniques, avec d'ultimes apports de nos actionnaires fidèles.

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 se solde par un résultat déficitaire de 791.106,31 euros contre un résultat déficitaire de 1.927.230,11 euros au cours de l'exercice précédent.

L'activité a généré un chiffre d'affaires de 200.000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 contre un chiffre d'affaires de 200.000 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève au 31 décembre 2020 à (987.891) euros contre un résultat d'exploitation de (789.211) euros au titre de l'exercice précédent.

L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact négatif sur l'activité de la Société. L'équipe des salariés a poursuivi toutes les activités en cours. La Société n'a sollicité aucune aide bancaire ou d'État.

1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous rappelons que le Directoire, lors de sa réunion en date du 21 janvier 2021, a décidé de faire usage des autorisations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 15 octobre 2020, pour procéder à une augmentation de capital avec offre au public à l'occasion de l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

Aux termes des délibérations en date du 9 février 2021, le Directoire a décidé, au vu des demandes de souscriptions reçues dans le cadre l'offre à prix ouvert et du placement global, d'arrêter le nombre d'actions offertes et de fixer le prix définitif unitaire d'émission des 1.087.773 actions nouvelles.

Aussi, aux termes des délibérations en date du 12 février 2021, le Directoire a constaté la souscription et la libération intégrale par versement en espèces, des 1.087.773 actions ordinaires nouvelles de deux (2) euros de valeur nominale chacune, émises au titre de l'augmentation de capital de la Société et a constaté que le capital social de la Société est désormais fixé à 8.714.906 euros divisé en 4.357.453 actions ordinaires de deux (2) euros de valeur nominale chacune.

La répartition du capital après l'introduction en bourse est la suivante :

Répartition du capital des droits de vote

	Avant opération		Après opération avec clause d'extension et option de surallocation	
JC Maurel	429 889	12,0%	429 889	9,2%
Mandataires sociaux et salariés	1 017 515	28,3%	1 017 515	21,7%
Autres actionnaires historiques	2 147 561	59,7%	2 351 842	50,2%
Flottant	-	-	883 492	18,9%
Total	3 594 965	100,0%	4 682 738	100,0%

La répartition du capital social et des droits de vote est amenée à évoluer dans le cadre de l'application de l'article 14 des statuts sur les droits de vote double, l'exercice de BSA et BSPCE, et l'application du contrat de liquidité

A compter du 9 mars 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Medesis Pharma (ISIN : FR0010844464, MNEMO : ALMDP), a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Ce contrat de liquidité est conforme au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 complétant le Règlement MAR, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise et toutes autres dispositions qui y sont visées.

Ce contrat a pour objet l'animation par Invest Securities des titres Medesis Pharma sous le code ISIN FR0010844464 sur le marché Euronext Growth® Paris.

Depuis la clôture de l'exercice, la Société a mis en œuvre des programmes de développement cliniques décrits ci-dessous.

1.3 Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La Société a mis en œuvre, de manière prioritaire, les programmes de développement cliniques suivants:

- Programme NanoManganese® pour le traitement des formes graves du COVID-19 : l'étude de toxicologie demandée par l'Agence du Médicament (ANSM) au mois d'août 2020 a été réalisée et a démontré l'absence de toxicité du candidat médicament. Un dossier de demande pour l'étude clinique sur 120 malades hospitalisés en France et en Hongrie est en cours de finalisation pour être déposé très prochainement. Les produits destinés à cette étude clinique sont en cours de fabrication par la société pharmaceutique Eurofins Amatsigroup. En fonction du résultat obtenu, une demande d'Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) sera faite, elle permettrait de réaliser rapidement du chiffre d'affaires, en même temps que sera poursuivi le développement du produit jusqu'à son enregistrement.
- Programme NanoLithium® pour le traitement des psychoses associées à la Maladie d'Alzheimer : le dossier de demande d'étude clinique de Phase II sur des malades sera déposé dans le courant du deuxième trimestre auprès de l'ANSM. L'étude pourrait ainsi débuter au deuxième semestre sur 5 centres hospitaliers universitaires (CHU de Montpellier, Toulouse, Paris, Lille et Lyon). L'étude a été préparée avec le Professeur Jacques Touchon (ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier et Président des derniers Congrès mondiaux Alzheimer en 2019), et le Professeur Audrey Gabelle du CHU de Montpellier (Neurologue, Responsable du Centre Mémoire Ressources Recherche, et du Centre de Référence Démences rares et précoces, de l'équipe médicale de Neurologie Comportementale).
- Programme NanosiRNA® HD pour le traitement génétique de la Maladie de Huntington : une demande d'avis scientifique sur le plan de développement préclinique et clinique a été déposée fin février auprès de l'Agence Européenne du Médicament (EMA). La demande est en cours d'étude pour un avis attendu avant l'été. Une étude clinique de Phase II pourrait ainsi être mise en œuvre dans 4 pays européens sous la coordination du Professeur Audrey Gabelle.
- Programme NanosiRNA® COVID (candidat médicament antiviral contre le SRAS-Cov-2) : les phases précliniques sont en cours (étude pharmacologique modèle animal) afin d'évaluer l'activité d'inhibition de la réplication du virus. Un résultat positif ouvrirait la perspective d'une initiation d'une étude clinique de Phase II au début de l'année 2022.
- Medesis Pharma a également poursuivi la mise en œuvre les programmes suivants :
 - Programme de collaboration avec la Société Transgene : des études précliniques basées sur la technologie Aonys de Medesis Pharma sont en cours de finalisation.
 - Préparation d'un programme de recherche préclinique pour le traitement des cancers résistants avec des NanosiRNA, en collaboration avec des équipes académiques de l'Université McGill à Montréal.

- Programmes de décorporation du Plutonium (NU01) et du Césium (NU02) : la recherche d'un partenaire industriel se poursuit.

1.4 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'avancement du programme NanoManganese, pour le traitement des formes graves du Covid-19, doit permettre d'obtenir des résultats en fin d'été 2021. Des résultats positifs permettraient de demander une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) pour une commercialisation en fin d'année 2021. Le développement de ce programme pourrait par ailleurs se poursuivre au-delà de la pandémie de la Covid-19 pour des maladies virales émergentes, et pour le traitement des états de détresse respiratoire aigüe que l'on observe lors des radiothérapies des cancers du poumon et de l'œsophage.

Les deux programmes cliniques pour le traitement des maladies neurodégénératives (Alzheimer et Huntington) pourraient être finalisés fin 2022, début 2023.

1.5 Effectif

A clôture de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, l'effectif salarié de la Société est de 6.

1.6 Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques sont ceux habituels pour une société de biotechnologie pharmaceutique, à savoir, l'inefficacité thérapeutique d'un médicament en développement lors des résultats d'une étude clinique. Ce risque est relativement limité pour la Société du fait de la multiplicité des programmes en développement clinique.

Une description détaillée des facteurs de risques rencontrés par la Société figure dans le document d'information du 26 janvier 2021 article 4, facteurs de risque (page 15 à page 28). Le document est disponible sur notre site internet au lien suivant <https://medesispharma.com/ipo/wp-content/uploads/2021/01/MEDESIS-Document-d-information-vFinale.pdf>

Concernant les risques financiers liés aux effets du changement climatique, les activités de recherche et développement ne comprennent ni production industrielle ni distribution et par conséquent les seules immobilisations corporelles sont celles relatives avec l'équipement des laboratoires. A ce titre, la Société n'utilise que peu de matière première et son activité n'induit pas de rejets significatifs dans l'environnement. Tous les déchets résultant des expérimentations réalisées par les salariés sont traités conformément à la réglementation en vigueur.

Nous vous renvoyons également vers le paragraphe 8.2 du Document d'Information du 26 janvier 2021.

2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

2.1 Présentation des comptes sociaux

Postes	Montants au 31.12.2020 (en euros)	Montants au 31.12.2019 (en euros)
Chiffre d'affaires net	200.000	200.000
Total des produits d'exploitation	208.500	230.387
Total des charges d'exploitation	1.196.392	1.019.598
Résultat d'exploitation	(987.891)	(789.211)
Total des produits financiers	8.634	13.088
Total des charges financières	67.234	454.964
Résultat financier	(58.600)	(441.876)
Total des produits exceptionnels	64.580	7.909
Total des charges exceptionnelles	8.604	855.892
Résultat exceptionnel	55.976	(847.983)
Résultat net comptable	(791.106)	(1.927.230)
Capitaux propres	(2.082.671)	(2.417.895)
Total du bilan	837.913	719.346

Dettes	Montants arrêtés au 31.12.2020 (en euros)
Emprunts et dettes financières divers	1.285.789
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	604.694
Dettes fiscales et sociales	95.227
Autres dettes	353.860
TOTAL	2.339.570

Le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce figure en annexe du présent rapport.

Connaissance prise des termes du présent rapport, nous vous proposons de :

- d'approuver sans réserve les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe) qui vous sont présentés, et qui font apparaître un résultat déficitaire de 791.106 euros ; et
- de donner quitus entier et sans réserve aux dirigeants pour leur gestion de la Société au cours de l'exercice écoulé.

2.2 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Nous vous rappelons que l'exercice écoulé s'est soldé par un résultat déficitaire de 791.106 euros, que nous vous proposons d'affecter intégralement, soit la somme de 791.106,31 euros, au compte « Report à nouveau ».

Au 31 décembre 2020, le compte « Report à nouveau » était débiteur d'un montant de 18.231.849 euros et les capitaux propres de la Société s'élevaient à (2.082.671) euros.

Le 12 février 2021, à la suite d'une augmentation de capital avec offre au public à l'occasion de l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, le capital social de la Société a été porté de 6.539.360 euros à 8.714.906 euros par émission de 1.087.773 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune, émises au prix de souscription de 6,76 euros, soit un prix de souscription total (prime d'émission incluse) de 7.353.345,48 euros.

L'affectation aura pour effet de porter le solde débiteur du compte « Report à nouveau » à un montant de (19.022.955) euros.

2.3 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

2.4 Mentions des dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il vous est précisé que dans les comptes de l'exercice écoulé les charges exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés se sont élevées à un montant global de 21.991 euros correspondant à des amortissements excédentaires pour 18.792 euros et à la taxe sur les véhicules pour 3.199 euros.

3. PARTICIPATIONS ET FILIALES

3.1 Activité des filiales

La Société détient 100% de la société Medesis Pharma Inc. (Québec), créé dans le cadre de collaborations locales, des discussions sont en cours avec l'Université Mc Gill.

Le chiffre d'affaire de Medesis Pharma Inc. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 0 dollar canadien.

Le résultat de Medesis Pharma Inc. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est (185.555) dollars canadiens.

Au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres de Medesis Pharma Inc. s'élève à (3.238.344) dollars canadiens.

3.2 Prises de participations significatives (au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce) ou prises de contrôle de sociétés ayant leur siège social en France

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation de plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié dans le capital d'aucune société ayant son siège social sur le territoire français ou s'est assuré le contrôle d'une telle société.

3.3 Sociétés contrôlée

La Société détient 100% de la société Medesis Pharma Inc. (Québec).

3.4 Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1, II du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient aucune succursale.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES REVUES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.1 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

En application des dispositions des articles L.441-6-1, alinéa 1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance dans le tableau ci-dessous le solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs classées selon leur date d'échéance :

	Article D 441-I.1 : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	7					92
Montant total des factures concernées TTC	7 191,46 €	88 215,03 €	48 008,30€	31 417,88€	315 440,72€	483 081,93 €
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	1					
Montant total des factures exclues	9 000 €					

Il est à noter que parmi les factures échues depuis plus de 90 jours, 244k€ (soit 74%) sont dues à un seul fournisseur, le bailleur des locaux, avec lequel un accord de décalage de paiement a été conclu. Cette dette a été payée au bailleur durant le premier trimestre 2021. Concernant les autres factures échues depuis plus de 60 jours, des accords de règlement ont été conclus avec la plupart d'entre eux et toutes les factures ont été réglées au cours du premier trimestre 2021.

Je vous précise que les informations figurant dans le tableau ci-dessus :

- ne tiennent pas compte du montant des factures non parvenues à la clôture de l'exercice ; et
- sont soumises au contrôle du Commissaire aux comptes de la Société qui présente, dans son rapport sur les comptes annuels, ses observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec lesdits comptes, en application des dispositions de l'article D.823-7-1 du Code de commerce.

4.2 Prêts interentreprises à moins de trois ans

Conformément aux dispositions de l'article L.511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que le montant des prêts à moins de trois ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, est nul au titre de l'exercice écoulé

5. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET A L'ACTIONNARIAT DES SALARIES

5.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2020, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante

Le tableau ci-après présente les actionnaires détenant plus de 2% du capital social. Le reste du capital est détenu par des actionnaires détenant chacun moins de 2% du capital.

Nom	Prénom	Nombre titres	% de détention
Maurel	Jean-Claude	329.889	10,09%
Cazaledes	Jean-Marie	169.709	5,19%
Hebert	Emmanuel	163.376	5,00%
Cazaledes	Claire	89.994	2,75%
Connes	Olivier	85.800	2,62%
Rivet	Jean-Marc	84.288	2,58%
Causse	Jean-Philippe	80.915	2,47%
Connes	Valérie	80.800	2,47%
Soulie	Jean-Pierre	77.785	2,38%
Angles	Bernard	76.465	2,34%
Connes	Bernard	72.037	2,20%
Athamor SCI		66.364	2,03%

5.2 Participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a réalisé aucune des opérations prévues aux articles L. 233-29 et R.233-30 du Code de commerce.

5.3 Opérations faites par la Société sur ses propres actions (achat ou vente)

Néant.

5.4 Émission d'options d'achat ou de souscription d'actions

Néant.

5.5 État de la participation des salariés au capital social à la clôture de l'exercice

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société est de 0%.

5.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielle

Néant.

5.7 Conditions de conservations des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées est mis à disposition au siège social de la société et sur son site internet.

7. MANDATS

7.1 Mandats des membres du Directoire

Le mandat de Monsieur Jean-Claude Maurel, président du Directoire, est arrivé à expiration le 3 avril 2021 et a été renouvelé pour une durée de 3 ans, son mandat arrivera à expiration le 3 avril 2024.

Le mandat de Monsieur Alexandre Lemoalle a été renouvelé le 3 avril 2021 pour une durée de 3 ans, son mandat arrivera à expiration le 3 avril 2024.

7.2 Mandat des membres du Conseil de surveillance

Le mandat de Monsieur Jean-Paul Rohmer, président du Conseil de surveillance, arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Le mandat de Monsieur Olivier Connes arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Le mandat de Monsieur Bernard Connes arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Le mandat de Monsieur Cédric Navas arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Le mandat de Monsieur Emmanuel Hebert arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Guy Arena sera réputé démissionnaire d'office de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020. Sa démission sera constatée au cours de cette assemblée.

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Cazaledes arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social écoulé. Il vous sera alors demandé de statuer sur le renouvellement de son mandat ou sur son remplacement.

7.3 Mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant expirent à l'issue des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant ne seront pas renouvelés lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et il sera proposé de nommer la société Institut Fiduciaire d'Expertise Comptable – IFEC (RCS Nanterre 622 022 424), représentée par Monsieur Michel Galaine, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes de la Société.

8. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance :

	31 décembre 2020 (en euros)	31 décembre 2019 (en euros)
Rémunérations brutes	127.416	137.416
Jetons de présence	0	0
Total	127.416	137.416

9. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La Société, par sa taille actuelle, n'est pas soumise à la Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

10. MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Néant

11. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

* * *



Le Président du Directoire
Monsieur Jean-Claude Maurel



ANNEXE
Résultats des 5 derniers exercices

En euros	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	6.539.360	6.003.914	5.618.900	5.418.438	4.878.304
Nombre d'actions émises	3 269 680	3.001.957	2.809.450	2.709.219	2.439.152
II. Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	200.000	200.000	10.499	61.566	72.912
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	(903.468)	(652.703)	(836.226)	(946.943)	(1.334.590)
Impôts sur les bénéfices	(199.409)	(151.840)	(216.116)	(275.373)	(379.740)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(791.106)	(1.927.230)	(1.021.684)	(1.134.632)	(1.541.207)
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	-0.28	-0.22	-0.30	-0.35	-0.55
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	-0,24	-0,64	-0.36	-0.42	-0.63
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Nombre de salariés	6	4	4	7	7
Montant de la masse salariale	277 446	306 122	323 189	445 990	553 764
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 416	7 416	1 236	0	4 204